

*Que ce soit à titre privé ou professionnel, il est important de vérifier régulièrement son véhicule quel qu'il soit.*

**56 390** personnes sont victimes d'un accident de la route lié au travail

**12 610** victimes d'un accident du travail, en **mission** (lorsque le salarié est sous l'autorité de l'employeur)

**43 780** victimes d'un **accident de trajet** (entre le domicile ou le lieu de déjeuner et le travail)

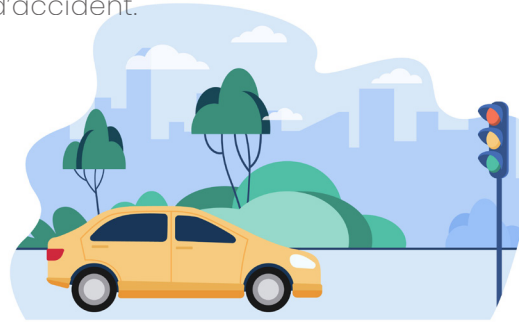
Source : ©DREETS - L'essentiel du risque routier professionnel Chiffres 2021

## Entretien son vélo & sa trottinette électrique

**L'entretien du vélo ou de la trottinette doit être régulier pour éviter les accidents.**

- Contrôler l'état, l'usure et la pression des pneus.
- Vérifier l'éclairage afin de voir et être vu correctement.
- Contrôler l'état des freins et de l'avertisseur sonore.
- Porter et vérifier l'état du casque vélo.

Avec 454 victimes d'accidents routiers mortels en 2021, c'est-à-dire 38% de la mortalité routière, **le risque routier est la première cause de mortalité au travail**. Un véhicule en bon état et bien entretenu est un véhicule sécurisé qui peut éviter certains accidents et également limiter les dégâts en cas d'accident.



Pour accompagner les entreprises au repérage et à la traçabilité des expositions professionnelles individuelles et collectives, **AMET Santé au Travail** vous met à votre disposition une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de santé mais aussi d'une équipe de préventeurs spécialisés.



[contact@amet.org](mailto:contact@amet.org)

01 49 35 82 50



Document conçu et réalisé par AMET Santé au Travail - Siret 78565699500020

**ENTRETIEN**

**DU VÉHICULE**

**- PRÉVENTION -**



# Prévenir le **risque routier** grâce à l'entretien de son **véhicule professionnel**

## | Véhicule de tourisme

- Contrôler l'état, l'usure et la pression des pneus (dont la roue de secours).
- Vérifier et nettoyer les feux et les phares afin de voir et d'être vu correctement.
- Vérifier le niveau d'huile moteur.
- Contrôler les niveaux des liquides de refroidissement et de frein au moins une fois par trimestre.
- Contrôler l'état des freins.
- Vérifier les niveaux de liquide lave-glace des vitres avant et arrière.
- Vérifier l'état des balais d'essuie-glace avant et arrière.
- Laver les rétroviseurs et les vitres afin d'assurer une bonne visibilité lors de la conduite.
- Vérifier l'état des ceintures de sécurité, sièges, klaxon...
- Vérifier la présence de gilets réfléchissants, du triangle de pré-signalisation, d'une roue de secours ou du kit de gonflage.

**L'entretien du véhicule doit être régulier pour éviter les pannes et les accidents.**

Selon les modèles, les constructeurs automobiles prévoient des intervalles d'entretien en fonction du kilométrage ou de l'ancienneté du véhicule. Il est préférable de faire appel à un professionnel pour l'entretien du véhicule.

**Chaque véhicule doit passer obligatoirement un contrôle technique tous les deux ans à partir de la quatrième année d'ancienneté.**



## | Véhicule utilitaire léger

- Respecter le PTAC du véhicule (poids total autorisé en charge) : Poids à vide + poids de l'aménagement intérieur + outils + occupants + charge utile.
- Vérifier l'état de la cloison de séparation du véhicule
- Vérifier l'état des systèmes d'arrimage des charges.
- Contrôler l'état du hayon élévateur du véhicule s'il existe.

**Les mêmes règles d'entretien du véhicule de tourisme s'appliquent au véhicule utilitaire léger (moins de 3.5T).**

## | **Motocycle ou Cyclomoteur**

- Contrôler l'état, l'usure et la pression des pneus.
- Vérifier et nettoyer les feux et les phares afin de voir et être vu correctement.
- Vérifier le niveau d'huile, du liquide de freins.
- Contrôler l'état des freins.
- Vérifier l'état des équipements de protection (casque, gants, blouson et pantalon renforcés, airbag moto...) ou les changer après un accident.

**À l'heure actuelle, le contrôle technique n'est pas obligatoire pour les deux-roues motorisés. Cependant, il est important de faire appel régulièrement à un professionnel pour le suivi et l'entretien du véhicule.**

